



Zone de Secours Hesbaye

Rue Joseph , 65

4280 HANNUT

Tél.: 019/60.54.20

Email: info@pompiershesbaye.be

Site : <http://www.pompiershesbaye.be>

APPEL A CANDIDATURES

La Zone de Secours Hesbaye

par son conseil de zone, en séance du 14 décembre 2017 et dans le respect des dispositions de l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours,

procède au recrutement :

de sapeurs-pompiers volontaires ambulanciers.

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- 1) être belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- 2) être âgé de 18 ans au minimum ;
- 3) avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- 4) jouir des droits civils et politiques ;
- 5) satisfaire aux lois sur la milice ;

- 6) être titulaire du permis de conduire B ;
- 7) être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre de base ou du cadre supérieur, tel que visé à l'article 35 de l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours (excepté pour les professionnels d'une autre zone de secours qui souhaitent devenir volontaire) ;
- 8) rejoindre un des deux postes incendie et de secours de la zone de secours dans un délai de 7 minutes maximum en respectant le code de la route lors du trajet vers le poste concerné ;
- 9) être détenteur du brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier ;
- 10) être détenteur du brevet B01 (sapeur-pompier).



Les conditions 1 à 8 doivent être remplies à la date de la clôture des candidatures (le 15 octobre 2018 à 16h00).

Les conditions 9 et 10 devront être remplies avant la date de fin de stage.



Les deux postes de secours de la Zone de Secours Hesbaye sont :

- ✓ Poste de secours de Hannut (rue Joseph Wauters 65 à 4280 Hannut): 14 volontaires à recruter.
- ✓ Poste de Secours de Waremme (rue E. Malvoz, 34 à 4300 Waremme) : 20 volontaires à recruter.

1. Conditions de recrutement :

L'acte de candidature doit être accompagné des documents suivants :

- une lettre de motivation dûment signée ET datée;
- un extrait du casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- le certificat d'aptitude fédéral visé à la condition 7, lequel doit être valable au moment du dépôt de la candidature pour la partie relative aux épreuves d'aptitude physique (deux ans à partir de la date de clôture du procès-verbal de l'ensemble des épreuves d'aptitude) ;
- le brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier si le candidat le possède déjà (condition 9) ;
- tous autres documents jugés pertinents par le (la) candidat(e), étayant qu'il (elle) correspond aux descriptifs de fonction ;
- copie du permis de conduire B ;
- tout document attestant que les conditions de recrutement mentionnées ci-dessus sont bien remplies.

Sous peine de nullité, les candidatures doivent être :

- soit adressées par courrier recommandé au siège de la Zone de secours, à l'attention du service de gestion des ressources humaines, rue Joseph Wauters, 65 à 4280 Hannut, **au plus tard le 15 octobre 2018 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi ;
- soit déposées, contra accusé de réception, au siège de la Zone de secours, à l'attention du service de gestion des ressources humaines, rue Joseph Wauters, 65 à 4280 Hannut, **au plus tard le 15 octobre 2018 avant 16h00**.

2. Publication

L'appel est publié au moins trente jours ouvrables avant la date limite d'introduction des candidatures

- ✓ par note de service affichée dans les postes de la zone et par courrier électronique aux membres opérationnels de la zone de secours ;
- ✓ sur le site internet de la zone ;
- ✓ sur le site du Forem ;
- ✓ sur le site internet de la Direction générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur ;
- ✓ sur le site internet et dans les bulletins communaux des 13 communes de la zone de secours.

3. Composition du jury

Le jury est chargé de l'organisation matérielle de l'épreuve. Il est composé de la manière suivante:

- De deux Officiers de la Zone de secours Hesbaye ;
- De l'agent en charge de la gestion des ressources humaines;
- D'un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, membre observateur.

Règlement d'épreuve

LE CONSEIL DE ZONE,

En sa séance du 19 juillet 2018, et après avoir délibéré, fixe comme suit le règlement de l'épreuve relative au recrutement de membres opérationnels volontaires ambulanciers au sein de la Zone de secours Hesbaye (Province de Liège) ainsi que les modalités pratiques d'introduction de la candidature.

La description des fonctions, le cadre de travail et les conditions de travail sont détaillés dans l'appel à candidatures pour la fonction susvisée.

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

4. Epreuve de sélection – concours :

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que précisé à l'article 26 de l'arrêté royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs.

Le concours consiste en un entretien oral destiné à évaluer la motivation, l'engagement/la disponibilité et la conformité du candidat avec le descriptif de fonction et la zone.

Les candidats sont admis au stage de recrutement par le conseil dans l'ordre de classement au concours. Pour être déclaré lauréat, le candidat doit obtenir au moins 60 % au concours.

A l'issue du stage et si l'évaluation est favorable, le stagiaire volontaire est nommé pour une période de six ans, renouvelable.

L'agent nommé devra, aussi longtemps qu'elles seront nécessaires à l'exercice de ses fonctions, remplir les conditions de maintien de domiciliation, permis, brevets, badges et certificats énoncés dans le présent appel à candidatures.

Les candidats ayant réussi le concours et qui ne seraient pas placés en position utile verront leur candidature versée dans une réserve de recrutement, pour une période de deux ans, conformément à l'article 37 par. 2 de l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

En annexe : le descriptif de fonction des sapeurs-pompiers ambulanciers.

Toute information complémentaire peut être obtenue en contactant le service de gestion des ressources humaines, Madame SARTON L. (019/600 262 ou grh@pompiershesbaye.be)

	<u>Description de fonction</u> Sapeur-pompier ambulancier
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone. 2. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours et d'aide médicale urgente.
Description	<p>Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.</p>
Tâches-clés et domaines d'activité	<p><u>Finalités-clés</u></p> <p style="text-align: center;">1) <u>Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)</u></p> <p>Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme ; - sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées ; - limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses ; - effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses ; - participer aux missions d'aide médicale urgente ;

- se rend disponible pour assurer les missions qui lui sont confiées ;
- rejoint son poste dans les délais qui lui sont impartis lorsqu'il est rappelé ;
- connaît son rôle et accomplit les missions qui s'y rapportent ;
- assure la sécurité de ses collègues, des victimes et des acteurs sur place pour éviter le sur-accident ;
- recommande et apporte son aide à ses collègues en difficulté ;
- respecte les consignes de ses supérieurs ;
- sécurise la zone d'intervention avant son départ ;
- reconditionne le matériel après son intervention ;
- utilise les véhicules et le matériel selon leur spécificité ;
- connaît et se rend sans hésitation sur les lieux d'intervention dans le secteur ;

2) Collaborateur opérationnel (préparation)

Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse.

Tâches possibles (non limitatives):

- participer à des exercices physiques, organisés par la zone ;
- participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone ;
- représente le service lorsque c'est nécessaire et dans les matières qui sont sous sa responsabilité ;
- participe aux activités et aux réunions auxquelles il est convié ;
- motive ses collègues dans l'organisation et la participation aux activités ;
- participe aux exercices et formations avec régularité ;
- maintien sa condition physique ;
- se tient à jour et approuve les évolutions pratiques et théoriques ;
- exécute avec succès les tests annuels auxquels il est convié.

3) Collaborateur opérationnel (casernement) :

	<p>Entretien des moyens et des infrastructures permettant de véhiculer une image positive et de garantir l'opérationnalité.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accomplit les tâches journalières ; - garantit l'opérationnalité des moyens à son niveau ; - assure la propreté et respecte les installations, les tenues, le matériel et les véhicules du poste de secours ; - collabore dans les réparations, la maintenance et l'entretien ; - identifie et informe son supérieur et le gestionnaire du matériel en cas d'anomalie. <p>4) <u>Collaborateur opérationnel (dispatching) :</u></p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - se tient informé des éphémérides et signale les événements importants; - reste attentif aux événements qui pourraient influencer les activités du service et en informe l'officier de garde et le chef de service; - accueille les appelants avec politesse et courtoisie; - collecte les informations nécessaires pour chaque intervention et en assure le suivi; - contrôle le système d'appel automatisé et alerte les moyens adéquats le cas échéant; - annonce clairement l'intervention aux intervenants; - assure l'appui et le suivi des demandes du Directeur des opérations; - transmet la feuille d'appel complétée pour la rédaction du rapport d'intervention;
	<p><u>La fonction est dirigée par :</u> Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen ou supérieur, mais peut, dans des situations d'intervention, travailler également sous la direction d'un caporal.</p> <p><u>La fonction ne dirige pas :</u> /</p>
<p>Éléments de réseau</p>	<p><u>La fonction reçoit des informations de :</u></p>

	Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel
		Décisions	Contact personnel, informel, mail,....
	Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail,...
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel
	<u>La fonction fournit des infos à :</u>		
	Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
	Citoyens	Questions orales, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
Autonomie	<p><u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d'un risque important pour sa propre sécurité. - L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission. - Le choix d'une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut pas être joignable à temps. - Le timing et la méthode d'exécution concrets d'une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles. <p><u>La fonction doit demander l'autorisation pour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de la procédure d'engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l'exécution des tâches opérationnelles. 		

	<ul style="list-style-type: none"> - Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur, par le règlement de travail ou d'ordre intérieur du service. - Toute activité qui influence l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité. 	
Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est l'exécutant au sein de l'organisation de l'équipe d'incendie.
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Horaire de prestation irrégulier • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels sont fréquents • Charges physiques et lourdes possibles
	Niveau	Sixième année enseignement secondaire professionnel
	Recrutement	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Diplôme	Obtention du brevet BO1 pendant le stage Obtention du brevet AMU pendant le stage